

1. Intitulé du dossier

Procédure concernée <i>(élaboration de PLU ou PLUi, révision de PLU ou PLUi, déclaration de projet impactant un PLU)</i>	Territoire concerné
Modification du PLU	Ville de Paris (14 ^{ème})

2. Identification de la personne publique responsable

Personne responsable (prénom+ nom du responsable en charge du dossier)	Olympe GAPIHAN Responsable Maitrise d'ouvrage
<i>Courriel du responsable en charge du dossier</i>	olymp.e.gapihan@ratp.fr
Personne à contacter (prénom+ nom+fonction)	Florian BOTTE Chef de Projet
<i>Courriel de la personne à contacter</i>	florian.botte@ratp.fr

3. Caractéristiques principales de la procédure

3.1. Caractéristiques générales du territoire	
Nom de la (ou des) commune(s) concernée(s)	Ville de Paris (14 ^{ème} arrondissement)
Nombre d'habitants concernés <i>(au dernier recensement général de la population)</i> et évolution démographique (tendance passée et future)	14 ^{ème} arrondissement : 135 592 habitants (source INSEE)
Superficie du territoire	5.6 km ² (source INSEE)

3.2. Quelles sont ses grandes orientations d'aménagement

Le projet de désaturation de la gare RER B de Cité Universitaire s'inscrit dans le cadre du Schéma Directeur de la Ligne B, ayant pour objectifs :

- La désaturation des accès aux quais,
- La mécanisation à la montée en sortie directe depuis le quai 2 (dir. Paris).

Cela consiste en termes de travaux :

- Nouvelle configuration des accès aux quais en dissociant les flux entrants et sortants (nouveau couloir souterrain quai 2 direction Paris),
- Création d'un escalier mécanique reliant le quai 2 direction Paris au boulevard Jourdan,
- Création des issues de secours sur les quais imposée par un classement en 4^{ème} catégorie de la gare.

**3.3. Quelles sont les grandes évolutions réglementaires envisagées pour cette procédure ?
Quelles sont les raisons du choix de la procédure ?**

Comparaison entre le document d'urbanisme actuellement en vigueur et le projet du nouveau document d'urbanisme

Le projet nécessite la création d'infrastructure dans une partie du parc Montsouris (Espace Boisé Classé) d'où la nécessité de modifier l'affectation d'une partie de terrain (référence parcelle BC).

Pour cela nous nous orientons vers une MECDU (mise en compatibilité des documents d'urbanisme).

La principale modification apportée au document consiste en un déclassement d'EBC sur une superficie de 60m² environ correspondant à l'émergence de l'escalier mécanique et à sa structure.

3.3.bis Quelles sont les évolutions successives du PLU en vigueur depuis son approbation ?

- *Evolutions successives du PLU depuis son approbation, dans le cas d'une révision dite "allégée", d'une mise en compatibilité ou d'une modification de PLU.*
- *Appréciation des incidences cumulées de ces évolutions.*

La dernière version en vigueur du PLU porte la mise en compatibilité des sites "Miollis" (arrêté préfectoral du 18 novembre 2022 rendu opposable le 6 décembre 2022) et "Fort Neuf de Vincennes" (arrêté préfectoral du 24 novembre 2022 rendu opposable le 13 décembre 2022).

Une démarche de révision du PLU est en cours, elle vise la prise en compte des enjeux de la transition énergétique et la réponse aux attentes de la population en matière de protection de l'environnement et de cadre de vie

3.4. Le projet sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) (exemples : avis de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles, autorisation du SCoT au titre de l'article L. 122-2 du code de l'urbanisme...) ou fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ? (ex : procédure d'AVAP, zonage d'assainissement...) ? Si oui, préciser le type de procédure.

Le projet est soumis à une Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale auprès de l'IGEDD. Nous avons déposé le dossier le 09 mars 2023.

Une enquête publique sera réalisée dans le cadre de la MECDU. Le dossier soumis à enquête fera l'objet d'une déclaration de projet.

3.5. Contexte de la planification : le territoire est-il concerné par...

- un ScoT ? un CDT ? Si oui, le(s)quel(s) ?	SDRIF : Le schéma « Île-de-France 2030 » a été approuvé par décret n° 2013-1241 du 27 décembre 2013.
- ce(s) document(s) a-t-il (ont-ils) été élaboré(s) selon les dispositions de la loi « Grenelle2 » ?	SCOT : oui : SCOT Grand Paris adopté en juin 2017 CDT : non
- un (ou plusieurs) SAGE ? Si oui, le(s)quel(s) ?	Oui : Bièvre
- un PNR ? Si oui, le(s)quel(s) ?	Non

3.6. Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme : le document en vigueur sur le territoire (ou au moins un des documents d'urbanisme en vigueur, pour un projet de PLUi) a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Dans le cas d'une déclaration de projet, une étude d'impact est-elle prévue ? Une demande d'examen au cas par cas au titre des projets ?

Le PLU en vigueur a fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Le projet est soumis à une Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale auprès de l'IGEDD. Nous avons déposé le dossier le 09 mars 2023.

Au vu de son périmètre, nous estimons que le projet n'est pas soumis à une étude d'impact.

Enfin, l'abattage d'arbres dans le parc Montsouris se fait dans un EBC existant, une déclaration préalable devra être réalisée pour procéder à ces abattages. L'avis de l'ABF/CDNPS dans le cadre de l'instruction du Permis de construire emporte déclaration préalable.

L'étude de valorisation paysagère transmise en annexe montre les arbres supprimés dans l'EBC ainsi que le projet de replantation à l'issue des travaux.

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé

Le pétitionnaire s'attachera à décrire les principaux enjeux du territoire concerné par le document d'urbanisme, le projet et ses incidences sur ces enjeux. Ces incidences peuvent être décrites suivant leur probabilité de survenue, leur caractère temporaire ou permanent, leur degré et leur caractère positif ou négatif, leur étendue géographique, leur caractère cumulatif, réversible etc. ...

Le diagnostic porte en particulier sur les zones susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du document

4.1. Milieux naturels et biodiversité			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(le)s ?
			Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ? Indiquer la localisation, la distance et les milieux naturels concernés
Zone Natura 2000		X	
Réservenaturelle (régionale ou nationale) ou Parc naturel régional ?		X	
Zonennaturelled'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II		X	
Arrêté préfectoral de protection de biotope ?		X	
Réservoirs et continuités écologiques repérée par la commune ou l'intercommunalité, par un document de rang supérieur (ScoT, DTA...) ou par le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) ?	X		Le projet se situe dans le parc de Montsouris identifié comme Secteur d'intérêt en milieu urbain dans le SRCE.
Le diagnostic a-t-il fait l'objet d'un repérage écologique ? (Joindre le rapport et/ou les conclusions)	X		Un diagnostic écologique faune et flore sur 4 saisons a été réalisé dans le cadre du projet (octobre 2022). Ce document est joint en annexe.
Zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? Repérée par un document de rang supérieur (ScoT, SDRIF...) ou par un autre document ?		X	
Espace Naturel Sensible ? Forêt de Protection ? Espaces boisés Classés ?	X		Le projet est situé dans le site classé du parc Montsouris. Les orientations du projet ont été présentées à la commission des sites et ont reçu un retour positif.

4.2. Paysages, patrimoine naturel et bâti			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(le)s ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?
Éléments majeurs du patrimoine bâti (monuments historiques et leurs périmètres de protection, élément inscrit au patrimoine de l'UNESCO, sites archéologique) ?	X		Le projet se situe à proximité de bâtiments de la Cité Universitaire ayant une façade classée : maison de l'Allemagne et maison des Etats Unis. Les orientations du projet ont été présentées à l'ABF et ont reçu un retour positif.
Site classé ou projet de site classé et son intégration dans le milieu ?	X		Le projet se situe dans le site classé du parc Montsouris. Les orientations du projet ont été présentées à la commission des sites et ont reçu un retour positif.
Site inscrit et son intégration dans le milieu ?		X	
Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) ou Aire de mise en valeur du patrimoine (AVAP) ?		X	
Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) ?		X	
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur (Scot, SDRIF...) ?		X	
4.3. Sols et sous-sol, déchets			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(le)s ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus sur ces secteurs concernés ou à proximité par la procédure d'urbanisme en cours ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués (basededonnées BASOL) ?		X	
Anciens sites industriels et activités de services (base de donnéesBASIAS) ?		X	
Carrières et/ou projet de création ou d'extension de carrières ou comblement?	X		Le projet est situé dans une zone d'anciennes carrières. Des échanges avec les services de l'IGC sont en cours pour adapter nos méthodes constructives à ce contexte.
Projet d'établissement de traitement des déchets ?		X	

4.4. Ressource en eau			
Captages : Le projet est-il concerné par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, précisez lequel(le)s ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure en cours ?
Périmètre de protection (immédiat, rapprochée, éloignée) d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
Qualité des cours d'eau et nappes phréatiques ?		X	
Présence d'un captage prioritaire Grenelle ?		X	

Usages :	Oui	Non	Si oui, précisez
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins futurs ? Pour l'alimentation en eau potable et pour les autres usages?	X		Le projet n'a pas d'impact sur les besoins en eau.
Le projet est-il concerné par une zone de répartition des eaux (ZRE) ?	X		Le projet est situé au droit de la ZRE de l'Albien qui est une nappe profonde avec laquelle le projet n'est pas en interface. Le projet ne prévoit par ailleurs aucun pompage dans cette nappe.
Le système d'assainissement a-t-il une capacité suffisante pour les besoins présents et futurs du territoire et des autres territoires qui y sont raccordés ? Quel est l'impact sur les rejets dans les milieux ?	X		Le projet n'a pas d'impact sur les besoins en assainissement.

4.5. Risques et nuisances			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(les) ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus sur les secteurs concernés ou à proximité par la procédure d'urbanisme en cours ?
Risques ou aléas naturels (<i>inondations, mouvement de terrain, feu de forêts...</i>), industriels, technologiques, miniers connus ?	X		Le projet est situé à proximité d'anciennes carrières. Il n'est cependant pas de nature à modifier les risques ou aléas associés. Incidences sur les populations exposées et leurs sensibilités : Le projet n'a pas d'impact.
Plans de prévention des risques (<i>naturels, technologiques, miniers</i>) approuvés ou en cours d'élaboration ?	X		Le projet se situe dans le périmètre du PPRN Mouvement de terrain - Carrières
Nuisances connues (<i>sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives</i>) ou projets susceptibles d'entraîner de telles nuisances ?		X	Incidences du projet sur la nuisance : Il est à noter que la phase travaux engendrera ponctuellement certaines nuisances sonores (terrassment et réalisation des ouvrages souterrains). A terme, il n'y aura pas de nuisances induites par le projet. Incidences sur les populations exposées et leurs sensibilités : Aucune
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?	X		Incidences du projet sur la nuisance : A terme, il n'y aura pas de nuisances induites par le projet.
Plan de protection du bruit dans l'environnement?	X		Incidences sur les populations exposées et leurs sensibilités : A terme, il n'y aura pas de nuisances induites par le projet.

4.6. Air, énergie, climat			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(le)s ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus sur les secteurs concernés par la procédure d'urbanisme en cours ?
Enjeux spécifiques relevés climat, del'airetde l'énergie (SRCAE) ?		X	
Présence d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET), Agenda 21, réseaux de chaleur, politique de développement des ENR ?	X		Le projet n'a pas d'impact.
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	

4.7. Gestion économe de l'espace et maîtrise de l'étalement urbain		
	Incidence de la nouvelle ouverture	Incidence de l'ensemble du PLU
Stratégie de maîtrise de la consommation d'espaces (naturels, agricoles et forestiers)		
Quels sont les objectifs du projet de PLU en matière de maîtrise de la consommation d'espaces agricole, naturel ou forestier ? Quels sont les espaces dédiés à la densification/à l'urbanisation ? Quels sont les espaces préservés d'urbanisation ?	Le projet inclut une mission de valorisation écologique et paysagère avec la replantation à terme d'arbres et de massifs. Le dossier de valorisation a reçu l'approbation de la DEVE et de l'ISF et est joint au présent document.	
Quelle est l'évolution par rapport aux tendances passées ?	Aucune	
Sur quelles perspectives de développement (<i>démographique, économique, touristique ou d'équipements publics ou autre, selon la vocation de l'urbanisation envisagée</i>) du territoire s'appuient ces objectifs en matière de maîtrise de la consommation d'espaces ?	Sans objet	
Le projet a-t-il pour conséquence d'ouvrir à l'urbanisation certaines parties du territoire : oui / non ? Si oui :		
Quelle est approximativement la superficie ouverte à l'urbanisation ?	Non concerné, pas d'ouverture à l'urbanisation.	

<p>Quelles possibilités d'optimisation du potentiel constructible à l'intérieur du tissu urbain existant (<i>densification, dents creuses, opérations de démolition/reconstruction, friches, bâtiments non investis, logements ou locaux vacants...</i>) ont été préalablement examinées ?</p> <p>Comment le PLU traduit les orientations du SDRIF concernant l'optimisation des espaces urbanisés et à urbaniser ?</p>	Sans objet	
<p>Expliquez dans les grandes lignes, en fonction des zones concernées, les impacts de cette ouverture à l'urbanisation (<i>sur les espaces agricoles, naturels ou forestiers, en termes de déplacements...</i>).</p>	Non concerné, pas d'ouverture à l'urbanisation.	

5. Liste des pièces transmises en annexe

Annexe A : Diagnostic écologique (faune et flore) sur 4 saisons
 Annexe B : Dossier de valorisation écologique et paysagère
 Annexe C : Plan de situation (incluant zone soumise à MECDU)
 Annexe D : Plan des ouvrages projetés
 Annexe E : Comparaison de l'EBC au droit du projet, avant et après

6. Éléments complémentaires que la commune souhaite communiquer (*facultatif*)

Pensez-vous qu'une évaluation environnementale est nécessaire ?

Au vu de son périmètre, nous estimons que le projet n'est pas soumis à une évaluation environnementale.